

4 Les politiques céréalières en Algérie

4.1 - Evolution de la consommation et de la demande

Depuis l'Antiquité, les céréales ont constitué l'aliment principal dans la ration alimentaire en Algérie ; cette constance du modèle de consommation dominant, s'explique par les traditions alimentaires et les habitudes de consommation. Cette stabilité du mode traditionnel de consommation est renforcée par les mécanismes et les politiques alimentaires mises en oeuvre.

Un des facteurs majeurs de changement réside dans l'élévation rapide du taux de croissance démographique (3,2% dès le milieu des années 1970), sous l'effet de la régression de la mortalité en général, et de la mortalité infantile en particulier d'une part, et de l'absence de toute mesure de planification des naissances. La population passe ainsi de dix millions d'habitants en 1963 à 32 millions aujourd'hui. Ce n'est que depuis 1986 que l'on a pu constater un début de fléchissement du taux de croissance démographique (2,7%), fléchissement confirmé par la suite puisque ce taux est évalué en 2004 à 1,75%.

La mise en œuvre, à partir de 1967, de plans de développement accordant la priorité à l'industrie a constitué un autre facteur majeur de changement. L'afflux vers les villes de ruraux en quête d'emplois conduit à une croissance très rapide de la population urbaine (60% à la fin des années 1990). Le gonflement de la population urbaine et la croissance soutenue des revenus monétaires ont créé des conditions favorables au bouleversement des habitudes alimentaires de la population.

La priorité accordée à l'industrialisation a relégué la politique de l'habitat à la portion congrue, au moins jusqu'au début des années 1980. Les nouveaux « citadins » sont donc contraints de s'entasser à la périphérie des villes et des villages dans des habitats de fortune ou à partager des logements exigus avec des parents ayant émigré en ville avant eux.

La politique d'industrialisation initiée par l'Etat se fondait sur un effort particulièrement élevé en matière d'investissement (30% du PIB) et la fixation des salaires au plus bas niveau possible. Pour que cette forme de maîtrise des coûts du travail ne soit pas à l'origine de revendications sociales, l'Etat a constamment tenté de maintenir une relative compatibilité entre le niveau des salaires distribués et le niveau des prix des biens entrant dans le « panier » du salarié, plus spécialement les prix des biens alimentaires. Ces derniers représentent, en effet, plus de la moitié des dépenses annuelles moyennes de chaque ménage ainsi que l'ont montré les enquêtes de consommation effectuées en 1967-68, en 1980 et en 1988. Ces

enquêtes évaluent la part consacrée à l'alimentation dans les budgets des ménages à, respectivement 54,1%, 55,7% et 51,3%.

Compte tenu de la stagnation relative des revenus pour la majeure partie de la population active, le modèle de consommation « traditionnel » va donc se consolider. Mais cette consolidation n'est pas pour autant synonyme de reproduction à l'identique ; on constate en effet une certaine diversification de la consommation avec une régression de la part des céréales dans la ration alimentaire moyenne. Les enquêtes de consommation évaluent cette régression à 250 kg/habitant/an en 1967-68, puis à 185,3 kg en 1980 et à 175,8 kg en 1988. Par ailleurs, il s'opère un changement des proportions entre céréales, avec la quasi-disparition des orges : 46,2 kg/habitant/an en 1967-68, 4,64 kg/habitant/an en 1988 et moins de trois kg/habitant/an aujourd'hui. Mais le blé dur demeure la première céréale consommée, distançant largement le blé tendre qui reste en deuxième position. Malgré cette diversification de la consommation, les céréales continuent à procurer 60% des calories consommées.

Sur la base des tendances constatées en matière de croissance démographique et de modèle de consommation, il est possible d'évaluer le niveau prévisible de la demande en blés au cours des dix prochaines années. Trois scénarios ont ainsi été construits.

Le premier, qualifié d'optimiste, table sur une régression annuelle de 1,5% de la demande en blé dur accompagnée d'une progression de 0,5% de la demande en blé tendre. Cela signifie que l'urbanisation croissante aura pour effet de réduire lentement, certes, mais sûrement, la consommation des blés en général tout en donnant au blé tendre une place plus grande par rapport au blé dur. Ce premier scénario table également sur une poursuite de la tendance à la baisse du taux de croissance démographique (+1,55%/an). On peut alors estimer que la demande totale en blés sera de 6,744 millions de tonnes en 2015, soit une augmentation de 13,6% par rapport à 2003 avec une consommation par tête de 174,8 kg.

Un second scénario qualifié de pessimiste table sur une stabilisation du taux de croissance démographique actuel (1,75%) et une régression très faible de la consommation des blés (-0,5%/an pour le blé dur et +0,2% pour le blé tendre). Il permet d'évaluer la demande à 7,175 millions de tonnes en 2015, soit un accroissement de 20,9% par rapport à 2003 et une consommation par tête de 181,6 kg.

Le troisième scénario, considéré comme intermédiaire entre les deux premiers, est construit sur la base d'un taux de croissance démographique de 1,65% et prévoit une baisse de la consommation de blé dur au rythme de 1% par an accompagnée d'une hausse relativement faible de la consommation de blé tendre (+0,2% par an). Ce scénario intermédiaire conduit à une progression de la demande nationale de 17,5% ce qui permet d'en situer le volume à 6,974 millions de tonnes pour une consommation de 178,6 kg par habitant en 2015.

4.2 - Les systèmes de cultures et de production céréalières

La céréaliculture est pratiquée dans la majorité des exploitations agricoles y compris dans les plus exiguës et les plus méridionales du pays (exploitations oasiennes). Le recensement général de l'agriculture de 2001 dénombrait 588 621 exploitations (soit 60% de l'effectif global) où la céréaliculture était la spéculation dominante. Il est tout de même possible de préciser les limites d'une zone géographique où la culture des céréales prédomine, de manière très nette, constituant une véritable « Wheat Belt » ceinturant le Nord du pays.

On peut ainsi grossièrement distinguer d'Ouest en Est trois zones céréalières, en fonction des rendements potentiels déterminés, pour l'essentiel, par les conditions climatiques, et spécialement par le régime pluviométrique :

- **Une zone à hautes potentialités** : plaines littorales de l'Algérois et Mitidja, bassin des Issers, vallées de la Soummam et de l'oued El Kébir, vallées de la Seybouse et de l'oued Cherf, massif de la Mahouna et bassin de la Haute Medjerda. Cette zone, recevant une pluviométrie moyenne supérieure à 500 mm par an, ne couvre qu'une SAU de 400 000 hectares dont moins de 20% sont consacrés aux céréales, où les rendements moyens peuvent atteindre 20 quintaux par hectare.
- **Une zone à moyennes potentialités** : coteaux de Tlemcen, plaine de la Mléta, haute vallée de la Mina et de l'oued Rhiou, plaines intérieures de la Mekerra et de Ghriss, vallée du Chélif, massif de Médéa et plateau du Dahra. Cette zone, à pluviométrie comprise entre 400 et 500 mm, mais sujette à des risques climatiques élevés, couvre une SAU de 1 600 000 hectares dont moins de la moitié est réservée aux céréales. Les rendements peuvent y varier de 5 à 15 qx/ha selon la pluviométrie.
- **Une zone à basses potentialités** : constituée par une frange au climat semi-aride, mordant davantage sur les hauts-plateaux à l'Est qu'à l'Ouest, puisqu'elle contourne le Sud du massif des Aurés. La pluviométrie y est encore beaucoup plus capricieuse et la moyenne des précipitations est inférieure à 350 mm par an, celles-ci étant le plus souvent mal réparties dans le temps. La SAU de la zone atteint 4,5 millions d'hectares dont près de la moitié est emblavée chaque année en céréales. Ici, les rendements en grains sont le plus souvent inférieurs à 8 qx/ha et les agriculteurs livrent fréquemment les parcelles emblavées aux troupeaux d'ovins dès que les pluies printanières sont insuffisantes.

On doit tout de suite souligner que cette « Wheat Belt » ne recouvre pas, à proprement parler, des zones à vocation céréalière au sens où l'entendent habituellement les agronomes. La configuration de l'aire céréalière est plutôt le résultat de politiques et d'événements datés historiquement, suffisamment connus de tous.

En moyenne, chaque année, près de 80% de la SAU du pays sont consacrés aux céréales. C'est là une donnée fondamentale qui apparaît, par sa constance dans le temps, comme un invariant de l'agriculture algérienne. Il est certain, au moins pour les deux derniers siècles, que le système de culture dominant a été partout un système reposant sur un assolement céréales/jachère avec une rotation le plus souvent biennale. En pratique donc, chaque année, 40 à 50% de la SAU sont emblavés en céréales et 30 à 40% sont livrés à la jachère.

La tendance dominante est incontestablement une tendance à l'extension continue des emblavements, la sole céréalière passant d'une taille moyenne de 2 916 962 hectares durant le quinquennat 1962-1967 à une moyenne de 3 891 062 hectares durant le quinquennat 1992-97, soit un accroissement global de 974 100 hectares ou encore d'un tiers, avant de retomber au niveau de 2 995 210 hectares en 1999-2004, supérieur de 2,7% au niveau initial. La croissance de ces emblavements, examinée sur le long terme, se réalise à un rythme quasiment uniforme, puisque le coefficient de variation est très faible (7,4%).

La production céréalière moyenne pour la période 1965-2004 est légèrement supérieure à deux millions de tonnes (2 095 872 T) avec une légère tendance à la hausse depuis le quinquennat 1965-72. On doit noter que le taux de croissance annuel est inférieur à 0,30%, performance bien médiocre comparativement à celles obtenues dans d'autres pays méditerranéens (Maroc, Tunisie, par exemple). Au sein de cette production totale moyenne, le blé dur conserve la première place avec une part de 46%, suivi de près par les orges qui représentent pas moins de 31 %. Ensemble, ces deux espèces ont constamment constitué entre 72% et 84% du total de la production céréalière.

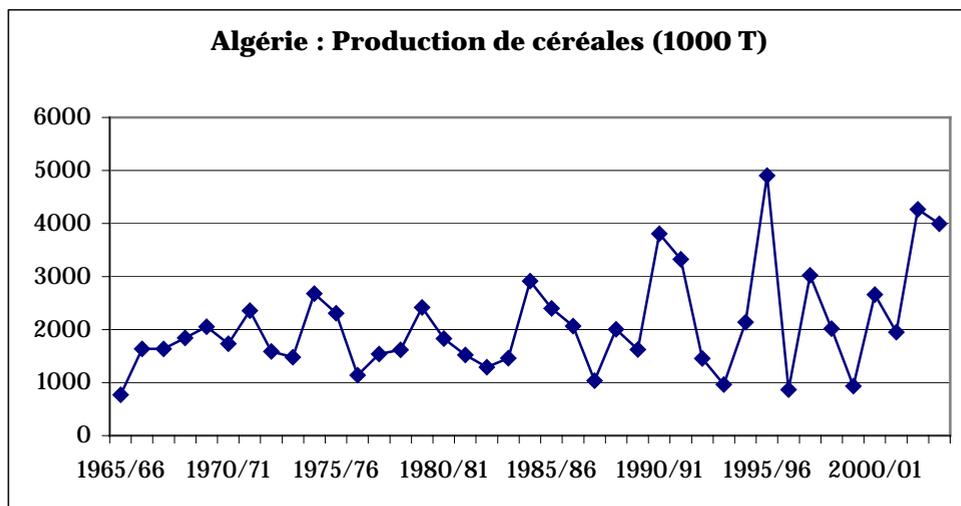
**Tableau 4.1 - Evolution de la production de céréales selon les espèces
(1000T)**

Année	BLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	TOTAL
1965-66	630	130	7	3,4	770
1966-67	1 266	340	26	4,2	1 636
1967-68	1 534	538	41	6,7	2 120
1968-69	1 326	466	44	6,2	1 842
1969-70	1 435	571	42	6,4	2 054
1970-71	1 317	372	38	5,1	1 733
1971-72	1 656	644	54	4,7	2 359
1972-73	1 158	374	53	5,3	1 590
1973-74	1 091	331	50	4,3	1 477
1974-75	1 848	743	80	6,7	2 677
1975-76	1 630	589	89	2,8	2 310
1976-77	827	260	50	2,0	1 139
1977-78	1 083	397	56	1,0	1 537
1978-79	1 080	457	80	0,9	1 618
1979-80	1 511	794	110	1,5	2 417
1980-81	1 218	525	86	2,3	1 831
1981-82	977	483	60	1,4	1 522
1982-83	790	447	49	2,8	1 289
1983-84	886	503	64	5,3	1 459
1984-85	1 478	1 330	108	1,3	2 917
1985-86	1 229	1 083	89	1,4	2 402
1986-87	1 175	820	68	2,1	2 065
1987-88	614	390	30	2,0	1 036
1988-89	1 152	790	60	2,4	2 004
1989-90	750	833	41	0,2	1 625
1990-91	1 869	1 810	128	0,5	3 808
1991-92	1 837	1 398	93	0,7	3 329
1992-93	1 017	408	27	0,2	1 452
1993-94	714	234	15	0,2	963
1994-95	1 500	585	53	0,4	2 138
1995-96	2 983	1 800	117	0,4	4 900
1996-97	662	191	17	0,3	869
1997-98	2 280	700	45	0,3	3 025
1998-99	1 470	510	40	0,5	2 021
1999-00	760	163	9	1,6	934
2000-01	2 039	575	44	1,1	2 659
2001-02	1 502	416	33	0,8	1 952
2002-03	2 965	1 222	78	1,0	4 265
2003-04	2 600	1 314	78	1,0	3 993
2004-05	nd	nd	nd	nd	3500*

* Estimation provisoire du Ministère de l'Agriculture.

Sources des données : FAOSTAT et Ministère de l'Agriculture.

Graphique 4.1



L'examen de l'évolution quinquennale des niveaux de production montrerait aussi la régression continue de la part du blé dur dans la production totale. Cette part – supérieure à la moitié des céréales produites au cours du quinquennat 1962-67 (58,3%) – perd en moins de deux décennies 21 points, se réduisant à 37% du total en 1982-87. Cette régression – vu la croissance très lente de la production céréalière globale – s'accompagne d'une baisse significative des quantités de blé dur récoltées (près de 900 000 tonnes en 1962-1967 contre 720 000 tonnes en 1982-1987). Cette dégradation est, bien sûr avant tout, l'effet de la réduction des emblavements en blé dur, spécialement dans les exploitations du secteur privé. Elle profite d'abord à l'orge dont la part dans la production totale passe de 23,6% en 1962-67 à 45,6% en 1987-92. Cet accroissement de la part de l'orge s'accompagne ici d'une croissance réelle en volume puisque le niveau moyen de production – inférieur à 400 000 tonnes en 1962-67 – dépassera le million de tonnes en 1987-92, soit une progression de 187%. Mais, comme le niveau des rendements a très faiblement progressé depuis 1962, cela signifie que les gains de production ont reposé principalement sur l'extension des emblavements.

Les réformes libérales, appliquées d'abord au secteur agricole (réorganisation du secteur agricole étatique en 1987) puis à l'ensemble de l'économie nationale au cours de la dernière décennie, ont pour effet d'inverser ces tendances. Le renversement de tendance affectant la production du blé dur est incontestablement la résultante d'un second facteur majeur : le changement de la politique des prix, amorcé à la fin des années 1980, et qui se traduira par une hausse sensible des prix garantis à la production, hausse plus forte pour les blés (dur et tendre) que pour les orges. Le blé dur reviendra donc en force, les superficies semées passant de 35,61 % des emblavements en 1987-92 à 43,78 % le quinquennat suivant. Cet accroissement

se double d'une hausse tout aussi forte des volumes produits qui passent de 884 197 tonnes en 1987-92 à 1 140 677 tonnes en 1992-97. Cela permet au blé dur de retrouver la première place, tant en termes de superficies semées qu'en termes de production (49,1 % en 97/2002).

Tableau 4.2 – Evolution de la production céréalière selon les espèces, de 1962 à 2002. Moyennes quinquennales (T)

Période	Blé dur	Blé tendre	Orges	Ensemble
1962-67	896	278	363	1537
1967-72	908	546	518	1972
1972-77	824	487	459	1770
1977-82	748	427	531	1705
1982-87	720	391	836	1948
1987-92	884	360	1044	2289
1992-97	1141	412	756	2309
1997-02	922	530	426	1878
Moyenne	880	429	617	1926
Part (%)	45,71	22,26	32,03	100,00

Sources des données : Revue Statistique Agricole, série Bleue, Ministère de l'Agriculture, Alger.

Comment expliquer la très faible croissance de la production céréalière totale (+0,24 % par an) – en moyenne quinquennale, seule référence qui ait un sens dans un pays au climat extrêmement capricieux – alors que les emblavements croissent à un rythme annuel moyen de 0,32% ?

L'analyse des données statistiques montre que, chaque année, en moyenne, près du quart des superficies emblavées (813 254 hectares et 23,72% pour les trois principales céréales) ne sont pas récoltées. Cette « habitude » singulière a pour cause principale les caprices du climat et – dans la majorité des cas – plus précisément l'insuffisance quantitative des précipitations et/ou leur étalement de manière inadéquate dans le temps par rapport aux stades végétatifs cruciaux des céréales. Elle permet également de constater qu'il existe une tendance très nette à l'accroissement des superficies emblavées et non récoltées, la moyenne de la période étant constamment dépassée durant les quatre derniers quinquennats. Au cours du quinquennat 1992-97, c'est même près de la moitié des emblavements qui seront perdus par les exploitants, résultat de deux années « sèches » successives (1992-93 et 1993-94).

Il faut savoir que l'extension continue de la sole céréalière s'est faite, en grande partie, en repoussant plus au Sud les limites de l'aire céréalière sur la base de la mise en culture de terres situées dans le Nord de la steppe, zones semi-arides où les précipitations sont plus aléatoires et généralement inférieures à 300 mm par an. Le

risque de sinistre s'accroît alors fortement pour le cultivateur et l'on peut considérer que – dans ces zones – une récolte n'est possible qu'une année sur cinq, en moyenne. D'où un coefficient de variation très élevé de la production nationale d'orge (+63,95%).

Or, si le mouvement d'extension des emblavements a persisté jusqu'à la fin des années 1990, malgré l'importance du risque de non récolte et malgré l'absence de progrès en matière de rendements, c'est que l'exploitant met en œuvre une stratégie qui lui permet de limiter grandement l'effet du risque climatique. D'une manière générale, la stratégie du fellah est guidée par le souci de réduire au minimum les risques que l'aléa climatique fait peser sur la survie de l'exploitation, ce qui se traduit par un refus permanent de la spécialisation. Le système de culture qu'il adopte intègrera toujours (tout au moins quand la taille de l'exploitation le permet) les trois céréales principales (blé dur, orge, blé tendre). Et le refus de la spécialisation se traduira aussi par :

- Le rejet de toute tentative d'introduction de variétés nouvelles, surtout quand elles sont présentées explicitement comme plus productives en grains, si aucune garantie n'est donnée concernant leur capacité de résistance au stress hydrique et à la sécheresse.
- Le rejet de tout essai d'incorporation d'espèces nouvelles dans l'assolement, qu'il s'agisse de céréales (triticale, seigle, ...) ou d'espèces fourragères (médicago, ...).
- Une réticence à pratiquer un désherbage chimique pour diminuer la concurrence des adventices, le risque d'une non compensation du coût supplémentaire engendré par cette opération additionnelle paraissant trop grand compte tenu de l'accroissement de l'aléa pluviométrique dès le début du printemps.
- Une hostilité permanente à l'utilisation d'engrais minéraux, spécialement les engrais azotés pourtant régulièrement recommandés par les vulgarisateurs. Cette hostilité est pourtant parfaitement rationnelle compte tenu des conditions agro-climatiques. L'apport de fertilisants azotés contribue effectivement à accroître la production de matière sèche et se répercute positivement sur les rendements tant en grains qu'en paille... si le niveau de la pluviométrie totale et sa répartition saisonnière sont convenables. Cette étroite dépendance des effets de la fumure azotée vis-à-vis de la pluviométrie transforme son application aux céréales en un pari très risqué dans les conditions climatiques concrètes s'imposant aux céréaliculteurs.

Le refus de la spécialisation se traduit aussi par la préférence pour l'association production végétale/production animale qui devient la règle dès que l'on quitte les limites méridionales des zones dites à très hautes potentialités, c'est-à-dire, en pratique, sur près de 90% de l'aire céréalière. En effet, la présence de l'animal présente plusieurs avantages :

- Elle autorise l'exploitation des parcelles considérées, du point de vue de la production de grains, comme sinistrées.

- Elle permet la valorisation des sous-produits de la céréaliculture (chaumes et pailles).
- Elle crée l'opportunité de pouvoir valoriser la jachère intégrée dans l'assolement. L'absence quasi totale de fumure minérale contraint le fellah à maintenir en jachère une part de la sole cultivable et à pratiquer une rotation le plus souvent biennale, avec pour but implicite de faire bénéficier ainsi son sol d'un amendement organique à peu de frais. L'élevage d'un troupeau permet de tirer profit de la végétation spontanée qui poussera sur cette parcelle durant le temps qu'elle sera laissée en friche.

Mais la mise en place d'un système de production à double fin (production végétale et animale) est une stratégie très classique dans un pays ayant les caractéristiques climatiques de l'Algérie. Ce qui est réellement nouveau, après l'indépendance et plus précisément à partir du milieu de la décennie 1970, c'est la priorité progressivement accordée à la production animale. S'agissant d'un système de production céréales/élevage, cela signifie que la stratégie dominante vise à garantir l'entretien et la croissance du cheptel (ovin, pour l'essentiel) plutôt qu'à garantir la stabilité ou l'accroissement de la production de grains.

En outre, la production pour l'autoconsommation apparaît de moins en moins comme une finalité rationnelle aux yeux des céréaliculteurs qui savent qu'ils peuvent aisément accéder aux biens importés (grains ou dérivés) vendus sur le marché à un prix inférieur au coût de l'équivalent produit sur l'exploitation. Quand cette production est maintenue, c'est d'abord pour pouvoir disposer d'un volant de sécurité face aux fluctuations de l'offre sur le marché. C'est aussi, souvent, la seule solution, compte tenu d'un savoir-faire paysan limité qui agit comme une contrainte quant aux spéculations susceptibles d'entrer dans le système de culture.

La réorientation du système de production au profit de la production animale a pour conséquence de réduire fortement les avances consenties pour la mise en culture des céréales en général et des blés en particulier. Elle réduit significativement les soins et le temps de travail alloués par le fellah à ces spéculations, ce qui explique déjà, en grande partie, l'absence de progrès en matière de rendements malgré l'élévation du degré de mécanisation.

Afin de gagner leur pari de réaliser une production céréalière avec diminution de la durée d'occupation du sol par les cultures, les fellahs sont contraints de mécaniser autant que possible toutes les opérations culturales. Le sous-équipement patent des exploitations céréalières va amener les agriculteurs à « alléger » de manière plus ou moins accusée l'itinéraire technique. Cet « allègement » consistera à :

- Réduire les façons culturales au strict minimum (d'où, en règle générale, un lit de semences motteux, peu favorable à la levée).
- Persister dans la pratique du semis à la volée faute de semoirs mécaniques (d'où une densité de semis très aléatoire).

- Minimiser les épandages de fertilisants même quand les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à de tels épandages.
- Se dispenser de toute opération de désherbage chimique alors même que le report – voire la suppression – des labours préparatoires a supprimé la lutte mécanique contre les adventices.
- Accepter la réalisation très tardive des moissons/battages qui se poursuivront jusqu'à la fin août, ce qui entraîne des taux de pertes énormes (jusqu'à 30%), les épis, mûrs depuis longtemps, ayant tendance à égrener et la nécessité de réaliser la moisson dans les temps les plus courts possibles avec l'équipement loué conduisant à négliger le réglage de la barre de coupe de la moissonneuse-batteuse en fonction de la hauteur et de la densité des épis.

La mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural depuis 2000 et des divers mécanismes d'incitation à la reconversion des cultures, spécialement dans les zones steppiques, a commencé à se traduire par une régression de l'aire céréalière dans les zones les moins favorables sur le plan agro-climatique. Les subventions destinées à promouvoir les investissements à la ferme (matériel agricole et surtout équipement pour l'irrigation) ont favorisé le démarrage d'une réelle intensification dans les zones à fortes potentialités, bien qu'encore à une échelle insuffisante. Les progrès très nets en matière de rendement obtenus au cours des cinq dernières années ne suffisent pas, cependant, pour gommer l'incertitude quant à leur pérennité future face à l'aléa climatique. Aussi, une évaluation de l'offre locale au cours de la prochaine décennie devra nécessairement reposer sur des hypothèses très prudentes. Dans les trois scénarios évoqués plus haut, il a donc été retenu un taux de croissance annuelle de la production de 2% pour le scénario optimiste, de 1% dans le scénario pessimiste et de 1,5% dans le scénario intermédiaire. Il en ressort que l'offre domestique de blés serait, respectivement, de 2,119 millions de tonnes, 1,883 millions de tonnes ou 1,998 millions de tonnes en 2015. Comparativement aux perspectives d'évolution de la demande, on constate que seul le premier scénario dit optimiste assurerait une franche amélioration du taux de couverture de la demande par l'offre locale, ce taux passant de 28,15% à 31,4% en 2015. A contrario, dans le scénario 3 pessimiste, il y aurait une dégradation nette de ce taux qui tomberait à 26,2%, et dans le scénario 2 intermédiaire, il n'y aurait pas de changement sensible par rapport à la situation actuelle.

4.3 - L'intégration des céréaliculteurs au marché

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment sur la répartition des cultures céréalières dans l'espace ainsi que sur les systèmes de production et les stratégies des agriculteurs, il est évident que l'intégration au marché est très forte pour l'ensemble des céréaliculteurs, leurs comportements étant dictés par les signaux provenant du marché. Il est vrai qu'un examen de l'évolution des quantités

collectées par les CCLS montre qu'elles restent relativement modestes par rapport à la production céréalière domestique dont elles constituent, en moyenne, 44% depuis l'indépendance. Le niveau maximum a été réalisé au cours du quinquennat 1977-82, la collecte ayant alors atteint 56% de la production moyenne. Mais, globalement, l'objectif affiché par les CCLS de collecter toute la production n'a jamais été sérieusement approché.

Tableau 4.3 - Evolution de la production et de la collecte de blés

Période	BLE DUR			BLE TENDRE		
	Production (1)	Collecte (2)	(2)/(1)	Production (3)	Collecte (4)	(4)/(3)
	1000 T	1000 T	%	1000 T	1000 T	%
1962-67	896	411	45,86	278	175	63,03
1967-72	908	405	44,64	546	384	70,37
1972-77	824	353	42,80	487	367	75,41
1977-82	748	387	51,07	427	326	76,51
1982-87	720	292	40,57	391	259	66,17
1987-92	884	508	57,49	360	228	63,33
1992-97	1 141	431	37,75	412	208	50,60
2000-04	1 460	403	27,58	817	359	44,00
Moy.	948	399	42,07	465	288	62,07

Source des données annuelles : OAIC¹/DSAP² Bilans consolidés.

Tableau 4.4 - Evolution de la production et de la collecte des céréales secondaires

Période	ORGES			AVOINES		
	Production (1)	Collecte (2)	(2)/(1)	Production (3)	Collecte (4)	(4)/(3)
	1000 T	1000 T	%	1000 T	1000 T	%
1962-67	363	106	29,28	24	2	6,17
1967-72	518	136	26,25	44	19	43,48
1972-77	459	116	25,31	64	24	37,25
1977-82	531	186	34,97	79	40	50,63
1982-87	836	230	27,46	75	30	40,38
1987-92	1 044	199	19,07	69	19	27,03
1992-97	756	71	9,34	53	8	15,03
2000-04	853			58		
Moy.	670	149	22,25	58	20	34,76

Source des données annuelles : OAIC/DSAP Bilans consolidés.

¹ OAIC: Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.

² DSAP : Direction des Services d'Appui à la Production.

Pour les seuls blés (dur et tendre), la collecte constitue en moyenne plus de la moitié de la production (52,48 %). La part de la production domestique échappant à la collecte par les CCLS est plus grande s'agissant des céréales secondaires destinées à l'alimentation du cheptel (orges et avoines) et dépasse souvent les deux tiers de la récolte. Cela cadre parfaitement avec les stratégies de production des agriculteurs et ne constitue point une surprise. Que deviennent les 600 000 tonnes de blés non livrées aux coopératives céréalières ? Elles sont destinées, pour un quart environ, à la constitution de stocks de semences. Il faut savoir, en effet, que, faute d'un nombre suffisant de multiplicateurs, les quantités de semences certifiées que pouvaient livrer les CCLS ont toujours été inférieures, en moyenne, au tiers des besoins exprimés par les céréaliculteurs. Les deux tiers restants ne pouvaient donc être satisfaits qu'à l'aide de semences dites triées, mais à pouvoir germinatif plus faible et sans garantie sur le plan de la pureté variétale. Par ailleurs, la préférence marquée des céréaliculteurs pour des variétés locales à paille longue n'était pas prise en charge par les CCLS et l'OAIC qui s'efforçaient d'appliquer la stratégie de l'Etat favorable à la substitution de ces mêmes variétés locales par des variétés étrangères – à paille courte – censées avoir un rendement plus élevé en grains. Ces deux raisons sont à l'origine de la rétention d'une partie de leur production par les céréaliculteurs en vue de l'employer comme semences, les échanges entre agriculteurs étant assez fréquents pour éviter toute dérive génétique.

Rapporté à la population rurale, le reste qui est auto-consommé ne représenterait que moins de 35 kg par habitant et par an. Rapporté à la population vivant dans les seules exploitations céréalières, ce volume permettrait d'assurer une ration moyenne de moins de 130 kg par habitant et par an, bien inférieure aux besoins réels (plus de 270 kg), soit moins de 50% des besoins du céréaliculteur et de sa famille. Il s'agit plutôt de stocks de sécurité conservés pour pallier aux pénuries conjoncturelles de dérivés issus de l'industrie céréalière, pénuries plus fréquentes, jusqu'au début des années 1990, en milieu rural qu'en milieu urbain.

En définitive, les quantités de céréales non commercialisées et destinées à la consommation humaine sont relativement marginales puisque les exploitants ont plutôt intérêt à vendre leur production et à acquérir semoule et farine sur le marché, vu le différentiel de prix. Les prix à la production proposés aux céréaliculteurs par les CCLS étant des prix fixés par décret et qui n'encouragent guère le stockage à la ferme par un système de primes adéquat comme cela se pratique dans de nombreux pays à production abondante, les agriculteurs ont plutôt intérêt à livrer immédiatement après la récolte les quantités de céréales qu'ils considèrent comme excédant leurs besoins. Très vite, l'essentiel de la collecte de la production domestique se concentrera entre le 1^{er} juin et le 31 août de chaque année. Cela aura pour conséquence positive de permettre aux CCLS de faire plus aisément face aux besoins en stockage des importations.

Très vite, l'essentiel de l'approvisionnement de la population en produits céréaliers sera assuré par l'industrie. Trois facteurs vont faciliter ce processus : l'interdiction de la vente libre de grains sur les souks locaux et la suppression du négoce privé (de

1966 à 1994) ainsi que de la fermeture progressive de la majorité des moulins à façon susceptibles de triturer les grains acquis par les consommateurs ou auto-produits par les céréaliculteurs. Alors que l'industrie de transformation ne fournissait que 32,9 kg de semoule et 33,1 kg de farine par habitant et par an en 1966, elle fournira, en partie sur la base d'importations, trois fois plus de semoule de blé dur en 1991 (91,6 kg) et 74% de plus de farines (57,5 kg), soit au total 149,1 kg de dérivés en 1991 contre 66 kg en 1966. Ce qui relève de l'auto-consommation et du marché informel ne constituera plus qu'une part très modique, sans cesse décroissante (moins de 15% aujourd'hui), orges exclues.

L'évolution des prix garantis à la production a connu plusieurs phases indicatrices de la lenteur dans la prise de conscience du caractère structurel du déficit céréalière. Ainsi, de 1963 à 1973, les prix garantis sont quasiment stables, le faible ajustement opéré en 1968 ne compensant même pas le taux d'inflation. Cette stabilité des prix à la production pratiqués sur le marché intérieur semble avoir été dictée par la tendance à la baisse des prix sur le marché mondial. Pourtant, en termes relatifs, les prix intérieurs finiront – à partir de 1968 et jusqu'à 1975 – par devenir inférieurs aux prix mondiaux, pénalisant ainsi la production nationale.

En effet, une flambée des prix sera constatée sur le marché mondial à partir de 1973, conséquence en partie du quadruplement du prix des hydrocarbures. Le renchérissement du coût des importations et l'accroissement à un rythme soutenu de leur volume pousseront l'Etat à utiliser, de plus en plus souvent, le prix comme moyen essentiel sinon unique d'incitation à l'augmentation de la production locale.

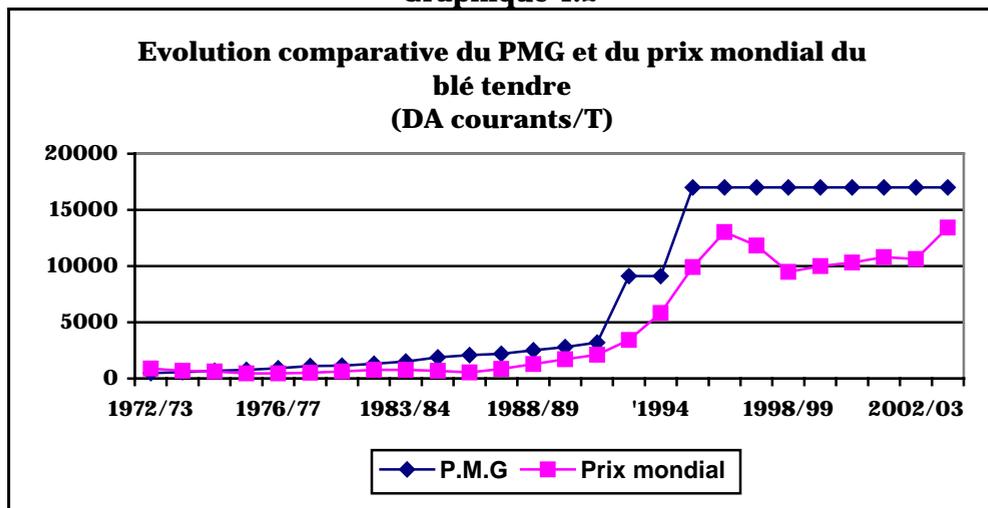
D'où des ajustements à la hausse qui s'accélèrent à partir de 1983, portant les prix des blés à des niveaux largement supérieurs à ceux pratiqués sur le marché mondial. Cette politique sera maintenue même après 1985, alors que sous l'effet de la guerre commerciale à laquelle s'adonnent les plus grands exportateurs (USA, CEE), les prix mondiaux s'effondrent durablement et que les importations deviennent plus aisées grâce aux aménagements des modalités de financement opérés par les fournisseurs. Depuis la campagne céréalière 1992-93, le prix minimum garanti à la production (PMG) pour les blés tendre et dur a connu deux hausses importantes. La dernière, qui date de 1995-96, a fixé un prix de 19 000 DA/tonne pour le blé dur et de 17 000 DA/tonne pour le blé tendre.

Tableau 4.5 - Evolution des prix à la production pour les trois principales céréales de 1963 à 2005 (DA courants/T)

Année	Blé dur	Blé tendre	Orges
1963-1967	500	406,5	322
1968-1971	530	440	317
1973	540	480	317
1974	637,8	585	407
1975	757,8	685	497
1976	860	780	550
1977	1 000	900	600
1978	1 200	1 100	800
1979-1980	1 250	1 150	800
1981-1982	1 400	1 300	800
1983-1984	1 600	1 500	1 000
1985	2 000	1 900	1 400
1986-1987	2 200	2 100	1 550
1988	2 700	2 200	1 700
1989	3 200	2 500	1 900
1990	4 200	2 800	2 300
1991	4 600	3 200	2 300
1992-1993	10 250	9 100	4 700
1994	10 250	9 100	6 000
1995-1998	19 000	17 000	10 000
1999-2005	19 000	17 000	libre

Sources des données : JO RADP.

Graphique 4.2



Compte tenu des dévaluations successives de la monnaie nationale depuis l'application du Programme d'Ajustement Structurel, ces PMG équivalaient, en juin 2005, respectivement, à 257,3 US\$ et à 230,2 US\$ par tonne.

Du côté de la demande, le schéma de fonctionnement imposé au marché des céréales était défini en référence à une politique alimentaire favorisant le maintien des céréales à la première place dans la ration alimentaire parce que fondée sur la pratique de prix bas et stables à la consommation pour tous les dérivés céréaliers. De 1975 à 1994, le prix à la consommation de la farine et de la semoule constituera le prix de référence à partir duquel seront définis les prix de cession des grains par l'OAIC aux minoteries et semouleries, qu'il s'agisse de grains produits localement ou de grains importés. Les prix à la consommation étant pratiquement figés à un niveau très bas, il faudra que l'Etat finance l'écart entre prix de cession des grains à l'industrie et prix réels payés par l'OAIC aux agriculteurs ainsi qu'aux fournisseurs étrangers. Un tel schéma de fonctionnement exigeait du budget de l'Etat simultanément de lourdes subventions à la production et des subventions encore plus lourdes à la consommation. La stabilité économique et sociale recherchée par l'Etat s'avèrera de plus en plus coûteuse en termes budgétaires et en termes de balance des paiements. Il faudra, en effet, prévoir des moyens financiers de plus en plus importants pour verser les subventions, tant à la production qu'à la consommation, imposées par le système. Il est vrai que les mécanismes de régulation mis en place permettaient à l'Etat de réglementer les prix à tous les niveaux de la filière, instaurant ainsi un arbitrage entre céréaliculteurs ou industriels produisant dans des conditions de coût différentes et consommateurs disposant de revenus disparates. Mais cet arbitrage influait le plus souvent négativement sur les capacités d'accumulation de la plupart des producteurs (entreprises agricoles ou industrielles) et ne les incitait que modérément à la prise de risque et à l'innovation

Cependant, l'endettement interne et externe de l'Etat atteindra un seuil intolérable au milieu des années 1980 et contraindra les pouvoirs publics à des révisions déchirantes à travers l'application d'un Programme d'Ajustement Structurel et de nombreuses réformes économiques ayant toutes pour objectif la libéralisation du marché. Compte tenu du caractère éminemment stratégique de la filière des céréales, sur le plan social et économique, l'Etat adoptera une démarche prudente dans cet effort de libéralisation. Cette démarche consistera, en résumé, à conserver le principe d'un soutien à la production locale, à travers le maintien d'un PMG, mais uniquement pour les blés, les prix de l'orge, du maïs et de l'avoine devant désormais être fixés par le seul jeu des forces du marché. Par ailleurs, pour soulager quelque peu le budget de l'Etat, le maintien de prix réglementés pour les dérivés des blés s'accompagne d'une modification de la méthode de détermination de ces prix. La production de dérivés céréaliers (farine et semoule) dépendant à plus de 70% des grains importés, leurs prix seront établis, à partir du 20 juin 1992, en référence au prix des blés sur le marché mondial et donc à partir du prix CAF.

En somme, le consommateur est invité à payer les blés importés au prix réel puisque la subvention à la consommation doit disparaître.

Afin d'amortir le choc occasionné par une application immédiate de ce nouveau mécanisme, la hausse du prix réglementé de la semoule et du pain sera réalisée de manière progressive. Cette approche « douce » impliquait le maintien de subventions à la consommation par le moyen déjà utilisé antérieurement du financement des écarts entre le prix de référence et le prix de cession des grains aux minoteries et semouleries. La hausse progressive du prix à la consommation donnait cependant un caractère dégressif à la subvention qui passe ainsi de 205,01 DA/quintal de blé dur en juin 1992 à 72,53 DA/q en juin 1995 avant de disparaître totalement en avril 1996. Pour le blé tendre, aux mêmes dates, cette subvention passe de 338 DA/q à 275,77 DA/q.

Tableau 4.6 – Evolution du prix du pain et de la semoule depuis 1989 (DA)

	De 1989 au 19/06/92	20/06/92 au 23/03/94	24/03/94 au 15/12/94	15/12/94 au 02/04/95	03/04/95 au 08/07/95	09/07/95 au 02/04/96	Depuis avril 1996
Pain (250 gr)	1,00	1,50	2,50	4,00	5,00	6,00	7,50
Semoule (kg)	2,30	4,50	7,00	11,00	14,00	16,00	31,00

Source : JO RADP.

L'application des réformes économiques dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel et du rééchelonnement de la dette extérieure a conduit au démantèlement progressif du système régissant la formation des prix ainsi que le mode d'organisation de la production, de la transformation et de la distribution des céréales et de leurs dérivés.

4.4 - La restructuration des importations selon leurs origines

Si l'offre domestique ne croît qu'à un rythme à peine digne d'être signalé, le déficit de l'offre domestique par rapport à la demande va donc se creuser de façon alarmante. Le tableau ci-après compare l'évolution des disponibilités locales (production totale diminuée des quantités utilisées comme semences) à celle des importations pour la consommation humaine de blés. Compte tenu de la tendance à l'élimination des orges de la consommation humaine, tendance nettement prouvée par les enquêtes de consommation de 1966-67, 1979-80 et 1988, seules l'appréciation des disponibilités en blés a paru utile. On peut constater que la ration céréalière disponible pour chaque habitant, sur la base de la seule production locale, passe de 86,4 kg en 1967-72 à 42,5 kg en 1992-97, niveau le plus bas de la

période, avant de remonter à 53,4 kg au cours des six dernières années. Si l'on considère que la ration céréalière minimale serait de 185 kg/habitant/an, la part de la production domestique serait donc passée de 46,7% des besoins à 23% en 1992-97 puis à 28,9% en fin de période. Le déficit par rapport à la demande s'élèverait donc aujourd'hui, en moyenne, à plus de 71%. Même s'il ne peut s'agir, ici, que d'estimations assez grossières, il n'en reste pas moins qu'elles sont suffisamment explicites pour repérer les tendances en œuvre.

Tableau 4.7 – Evolution des disponibilités en blés totales et par habitant selon l'origine

Période	Disponibilité totale		Disponibilité par tête			Population
	Blé local	Blé importé	Blé local	Blé importé	Totales	
Unités	1000 T	1000 T	kg	kg	kg	1000
1962-67	1174,1	0,0	98,5			11 923
1967-72	1181,5	678,2	86,4	49,5	135,7	13 700
1972-77	1047,4	1513,5	67,4	97,4	164,9	15 533
1977-82	950,1	2675,4	50,7	142,8	193,5	18 740
1982-87	928,0	3325,2	43,7	156,4	200,1	21 260
1987-92	1070,3	4238,2	42,9	169,8	212,7	24 960
1992-97	1208,5	4528,9	42,5	159,2	201,7	28 450
1997-03	1634,9	4732,5	53,4	154,5	207,9	30 625

Le déficit constaté sera donc comblé systématiquement par des importations de plus en plus massives et de plus en plus coûteuses. La concrétisation de l'objectif d'un prix bas et uniforme en tout point du territoire national contraindra bientôt l'Etat à prévoir des volumes croissants de subventions pour prendre en charge les écarts entre prix à l'importation et prix de cession aux consommateurs ainsi que les coûts liés à la distribution.

En outre, la concrétisation de ce même objectif aura un effet quelque peu pervers sur le modèle de consommation puisqu'elle confortera la prééminence des céréales nobles (blé dur, blé tendre) par rapport aux céréales secondaires (orge principalement) qui seront quasiment éliminées de la consommation humaine, comme elle confortera la prédominance du blé dur sur le blé tendre parmi les céréales nobles alors même que le blé dur est plus rare et plus cher sur le marché mondial.

Par ailleurs, la politique alimentaire de l'Etat visait aussi l'accroissement de la part des produits animaux (viandes, lait, œufs) dans le modèle de consommation. Cela conduira à la mise en place d'une industrie de fabrication d'aliments pour le bétail (pour l'aviculture en particulier) forte consommatrice de céréales secondaires

(maïs) comme elle conduira à garantir l'approvisionnement en orges d'un cheptel ovin en forte croissance.

Tableau 4.8 – Evolution des importations de céréales (1000 T)

Année	Blés	Orges	Avoine	Maïs	Total
1966	775	40	9,7	2	827
1967	718	40	4,9	11	774
1968	704	30	0,0	4	738
1969	447	0	0,0	8	455
1970	343	0	0,0	12	355
1971	728	21	0,0	11	759
1972	1 169	71	0,0	37	1 277
1973	798	12	0,0	34	844
1974	1 706	87	0,0	17	1 810
1975	1 577	49	6,4	28	1 661
1976	1 684	67	3,7	95	1 849
1977	1 803	131	0,5	161	2 096
1978	2 410	520	5,1	187	3 122
1979	2 419	342	34,4	168	2 964
1980	3 001	269	8,5	107	3 385
1981	2 318	104	4,6	276	2 702
1982	3 229	465	9,6	373	4 077
1983	3 053	373	11,2	305	3 742
1984	2 940	614	17,3	519	4 091
1985	4 038	535	8,3	664	5 245
1986	3 654	0	0,0	918	4 573
1987	2 941	54	0,0	847	3 841
1988	3 857	572	0,0	913	5 342
1989	6 056	557	78,0	1 448	8 139
1990	3 604	283	134,1	988	5 009
1991	3 637	45	12,3	831	4 525
1992	4 037	110	3,7	991	5 141
1993	4 244	500	5,7	1 155	5 904
1994	5 263	667	25,5	1 378	7 333
1995	5 069	155	0,0	895	6 119
1996	3 200	0	0,0	731	3 931
1997	4 869	220	0,1	845	5 934
1998	3 959	560	0,0	952	5 471
1999	4 383	659	3,9	1 100	6 146
2000	5 373	570	8,9	1 482	7 434
2001	4 561	340	10,2	1 679	6 788
2002	6 028	593	9,1	1 878	8 508
2003	4 091	30	4,8	1 371	5 497
2004	3 882	49	0,0	1 822	5 753

Sources: FAOSTAT et Douanes algériennes.

C'est à partir de 1973 – après l'augmentation considérable des recettes en devises procurées par le marché des hydrocarbures suite au « premier choc pétrolier » et malgré la hausse non moins considérable des prix des céréales sur le marché mondial – que les importations algériennes de céréales deviendront structurelles et de plus en plus massives. Leur volume fera plus que tripler entre le quinquennat 1972-77 et le quinquennat 1982-87, passant de l'indice 100 à l'indice 340. Une décennie plus tard, leur volume aura été multiplié par plus de cinq (indice 526 en 1997-03) atteignant une masse globale de près de 6,9 millions de tonnes soit plus du double de la production domestique. Le coût annuel moyen passe de 257 millions de US\$ en 1972-77 à plus d'un milliard de US\$ en 1992-97 avant de revenir à 856 millions de US\$ au cours des six dernières années.

S'agissant du maïs, la production locale étant à peine digne d'être signalée et la consommation humaine directe quasiment absente, les besoins sont satisfaits exclusivement par l'importation et les grains importés sont destinés directement aux unités de fabrication d'aliments du bétail. Les volumes augmentent à partir de 1976, au rythme de l'accroissement des capacités de production de la filière avicole toute entière. Si moins de 100 000 tonnes sont acquis sur le marché international avant 1976, date de démarrage des premiers grands ateliers avicoles, les quantités sont multipliées par dix dès 1987-92 et si elles stagnent à un million de tonnes en moyenne annuelle pendant plus d'une décennie, une nette reprise de la hausse est constatée durant le dernier quinquennat au cours duquel il sera importé plus de 1,2 millions de tonnes par an.

Les importations d'orges, quant à elles, visent la satisfaction des besoins exprimés principalement par les éleveurs d'ovins et connaissent des niveaux très variables d'une année à l'autre parce que fonction des fluctuations de la production locale. Souvent nulles et toujours inférieures à 100 000 tonnes avant 1986, elles deviennent constantes par la suite et progressent rapidement compte tenu de la croissance du cheptel ovin et de la succession d'années à faible pluviométrie. Elles approchent au cours des six dernières années le demi million de tonnes par an.

Tableau 4.9 - Evolution des importations de céréales (millions \$)

Année	Blés	Orges	Avoine	Mais	Total
1966	60	3	1,0	0	64
1967	55	3	0,3	1	59
1968	50	2	0,0	0	52
1969	39	0	0,0	0	40
1970	27	0	0,0	1	27
1971	54	1	0,0	1	56
1972	68	4	0,0	2	74
1973	90	2	0,0	4	96
1974	305	14	0,0	2	321
1975	385	9	0,8	5	400
1976	368	10	0,4	13	393
1977	305	19	0,3	21	347
1978	403	73	1,5	24	501
1979	465	50	20,3	28	563
1980	690	52	6,2	19	767
1981	632	18	2,7	59	712
1982	698	84	6,4	63	852
1983	555	50	7,0	50	662
1984	528	91	11,2	90	720
1985	752	74	4,6	106	936
1986	548	0	0,0	115	664
1987	433	4	0,0	87	524
1988	493	62	0,0	107	661
1989	981	76	25,6	222	1 305
1990	623	52	19,9	123	818
1991	455	9	6,7	115	585
1992	593	17	2,8	137	749
1993	656	70	2,8	142	872
1994	988	120	26,4	196	1 331
1995	1 069	17	0,0	134	1 220
1996	911	0	0,0	145	1 057
1997	1 050	33	0,0	144	1 227
1998	802	56	0,0	132	990
1999	671	68	0,6	150	890
2000	806	69	2,1	175	1 052
2001	728	42	2,2	205	977
2002	952	64	2,0	237	1 256
2003	675	3	1,2	160	839
2004	830	6	0,0	303	1 140

Sources: FAOSTAT et Douanes algériennes.

Pour les blés, ils sont destinés aux entreprises industrielles de transformation de statut étatique et dont les capacités de trituration ont quadruplé en un peu plus de trente ans (43 700 qx/jour en 1965 et 180 670 qx/jour en 1998). Ces capacités ont été doublées depuis 1998 suite à la libéralisation du secteur et à la multiplication de moulins privés. Les ventes directes en grains aux consommateurs sont quasiment exclues et les quantités de semences ne représentent qu'une très faible proportion du total des importations. Malgré la progression très rapide et très forte des importations de blés et, consécutivement, des volumes de semoules et farines produits par l'industrie céréalière nationale, l'approvisionnement régulier et suffisant du marché intérieur exigera l'importation d'un complément sous forme de produits semi-finis, complément dont on peut évaluer l'importance dans le tableau suivant.

Tableau 4.10 - Evolution des importations de semoules et farines en équivalent grains (1000 T)

Période	Semoules	Eqvt. grains	Farines	Eqvt. grains	Tot. Eqvt. grains	Indice
1972-77	74,2	103,0	117,1	156,1	259,1	100
1977-82	460,4	639,5	202,9	270,6	910,1	351
1982-87	667,2	926,7	71,5	95,4	1 022,1	394
1987-92	766,9	1 065,1	95,5	127,3	1 192,5	460
1992-97	557,6	774,4	583,2	777,4	1 551,8	599
1997-03	14,8	20,5	258,7	344,8	365,3	141

Source des données : ENIAL³/DEP⁴ Bilan 1995. Bilans Holding Agrobases et Groupe ERIAD.

En définitive, les importations joueront un rôle clé dans l'approvisionnement du marché national des céréales. Les très faibles progrès enregistrés par la production domestique de grains condamneront l'Etat à rechercher constamment les moyens d'une gestion rationnelle des approvisionnements à l'extérieur, adaptés aux ressources budgétaires du moment, mais offrant une garantie contre les risques de pénurie, toujours vécus sur le mode dramatique. L'insuffisance croissante de l'offre domestique contraint l'OAIC, détenteur du monopole sur le commerce des céréales de 1962 à 1996, à orienter l'essentiel de ses activités vers la maîtrise des flux en provenance du marché mondial. La programmation des importations annuelles se fait sur la base des prévisions de besoins pour chaque espèce et des prévisions de récolte, ainsi que sur la base des stocks détenus par le réseau de CCLS. Cette programmation n'a jamais été très aisée d'abord à cause de l'absence d'indicateurs fiables en matière de consommation. Elle était rendue encore plus aléatoire par les données erronées fournies par le Ministère de l'Agriculture à propos de la production domestique.

³ ENIAL : Entreprise Nationale de l'Industrie Alimentaire.

⁴ DEP : Direction des Etudes et de la Planification.

La nécessité de concilier prix mondiaux et prix intérieurs, d'ajuster les volumes importés au niveau du déficit national, d'assurer la régularité de l'approvisionnement de l'industrie de transformation, de constituer des stocks de sécurité..., c'est là autant d'impératifs qui amèneront l'Etat à se doter de moyens et de mécanismes de régulation adaptés à ses objectifs en matière de politique alimentaire et de politique économique au sens large.

Il va de soi que – situation commune à tous les gros importateurs – le degré de liberté de l'OAIC en matière de choix de ses fournisseurs ou en matière de négociation des conditions de vente reste très faible vu le caractère oligopolistique du marché des céréales. La complexité de la programmation des importations est fortement accrue par les contraintes imposées à l'Office en matière de transport et de manutention des céréales acquises sur le marché mondial. L'Etat lui impose d'abord le respect d'une clause de préférence pour l'armement national, c'est à dire pour les navires appartenant à la compagnie maritime nationale (CNAN) chaque fois qu'ils sont disponibles et même si leur affrètement est relativement plus coûteux. L'Etat impose ensuite à l'Office de faire appel aux moyens des entreprises portuaires pour le déchargement des navires alors même qu'il dispose d'équipes plus efficaces auxquelles il ne peut faire appel que de manière additionnelle. En outre, les déficiences des capacités portuaires du pays (un seul port en eau profonde – celui d'Oran – auquel s'est ajouté récemment celui de Djendjen, encore que celui-ci est encore sous-exploité vu les difficultés d'évacuation des quantités déchargées faute d'infrastructures routières ou ferroviaires suffisantes) vont limiter la taille des bateaux affrétés (10 000 à 25 000 tonnes) et augmenter d'autant les coûts de transport. L'emploi de bateaux de petite taille impose une négociation très rigoureuse des contrats passés avec les grands « chargeurs » pour éviter l'attente en rade des bateaux lestés de leur cargaison, ces attentes entraînant le paiement de surestaries. Ces contraintes se conjuguent pour rendre quasiment impossible un sérieux allègement des frais encourus par la réception de la véritable noria de bateaux (on en compte jusqu'à 600 en moyenne par an, soit deux par jour) qu'impose l'approvisionnement du pays.

Par ailleurs, la gestion de ces flux sera rendue d'autant plus difficile qu'aux problèmes posés par les spécificités du marché international des céréales que nous avons évoquées plus haut, s'ajoutent ceux posés par la complexité des mécanismes de la formation des prix sur le marché intérieur, mécanismes dont le fonctionnement dépendra en dernière instance du comportement de l'OAIC.

Le mécanisme adopté jusqu'alors présentait un avantage non négligeable : il permettait de déconnecter artificiellement le système des prix intérieurs par rapport aux prix mondiaux. La production locale n'entre effectivement pas en concurrence directe avec les produits importés puisque l'OAIC, à travers les CCLS, offre l'assurance d'acheter toutes les livraisons des céréaliculteurs au prix garantis.

Cependant, on ne saurait affirmer pour autant une totale neutralité du marché mondial vis-à-vis de la production locale dans la mesure où la certitude d'un

approvisionnement régulier du marché intérieur va avoir une influence certaine sur les comportements des céréaliculteurs algériens qui trouveront là une raison supplémentaire pour conforter des choix qui seront désormais dictés par leur seule aversion du risque, l'auto-approvisionnement en grains apparaissant de moins en moins comme une nécessité impérieuse.

Il aura donc fallu attendre que les contraintes imposées soient suffisamment fortes pour qu'un changement majeur soit apporté, en 1994, au système de formation des prix dans la filière des céréales. Ce changement se matérialise essentiellement par l'adoption d'une nouvelle référence. Celle-ci sera désormais le niveau du prix à l'importation. C'est à partir de celui-ci que se déterminera le prix à la consommation, compte tenu des marges de mouture, de panification et de distribution des différents intervenants. Les prix à la consommation du pain, de la farine et de la semoule seront dorénavant tributaires de l'évolution des prix sur le marché mondial. Les seules subventions qui subsistent seront donc celles occasionnées par l'écart entre prix garantis payés aux céréaliculteurs locaux et prix de cession aux industries de transformation. Et ne sont plus concernés que les seuls blés (dur et tendre), depuis la libéralisation de leur commercialisation des autres céréales (orges, avoine, maïs). La production locale de blés continue donc de bénéficier d'une protection vis à vis de la concurrence exercée par les produits importés. Néanmoins, il faut noter ici que cette protection est loin d'atteindre un niveau susceptible de compromettre les chances d'insertion dans le cadre de la nouvelle organisation mondiale du commerce. En effet, une étude récente, réalisée par N. Lamdani et fondée sur la construction d'une matrice d'analyse des politiques (MAP), montre qu'il n'y a pas réellement de protection de la céréaliculture nationale, la mesure globale de soutien total (MGST) étant inférieure à 3% pour les années 1994 à 1997.

Après la ratification par l'Algérie de l'accord général portant organisation mondiale du commerce puis de la convention internationale sur le commerce des céréales, et dans le cadre des réformes économiques engagées depuis 1987-88, un processus de libéralisation de l'activité d'importation des céréales sera amorcé sérieusement à partir de 1996. Il créera la possibilité pour tout agent économique spécialisé dans les opérations d'import-export (de statut public ou privé) ou non (entreprises industrielles de transformation des céréales, par exemple) de procéder à des importations de céréales sur la base d'autorisations délivrées par l'OAIC et en fonction d'un cahier des charges précisant, entre autre, les normes de qualité et les prix plafonds tolérés. La multiplication de moulins industriels dans le secteur privé n'a pas laissé indifférentes de nombreuses entreprises privées d'import-export et plusieurs dizaines d'entre-elles se sont lancées dans l'importation des céréales au point où leurs apports représentent aujourd'hui près de 50% du volume global des importations. Mais, les vicissitudes du marché mondial des céréales, spécialement au cours des deux dernières années ont entraîné le retrait des entreprises les plus fragiles et on peut penser qu'à très court terme, il n'en restera que cinq ou six dont le groupe Blanky qui dispose de moyens de stockage propres et qui se lance également dans la transformation.

Cependant, comme les nouveaux opérateurs n'ont aucune obligation en matière de garantie d'approvisionnement du marché national, cette fonction reste l'apanage de l'OAIC qui aura, on le comprend aisément, beaucoup plus de difficultés qu'auparavant à l'assurer. La volatilité des prix sur le marché mondial d'un mois à l'autre ou d'une saison à l'autre peut entraîner un retrait provisoire des nouveaux intervenants, ce qui contraint l'OAIC à prendre leur relève au moment même où les prix sont au plus haut. L'Office public se trouve donc aujourd'hui investi de la responsabilité « morale » de l'approvisionnement du marché domestique sans avoir les prérogatives dont il disposait antérieurement pour exercer cette mission de régulation. Cela explique en grande partie les retards accumulés dans l'adaptation de l'Office au nouveau statut d'Entreprise Publique d'Intérêt Commercial (EPIC) qui lui a été conféré depuis 1997.

Le débouché algérien attire donc l'attention de très nombreux pays fournisseurs disposant d'excédents céréaliers permanents ou occasionnels.

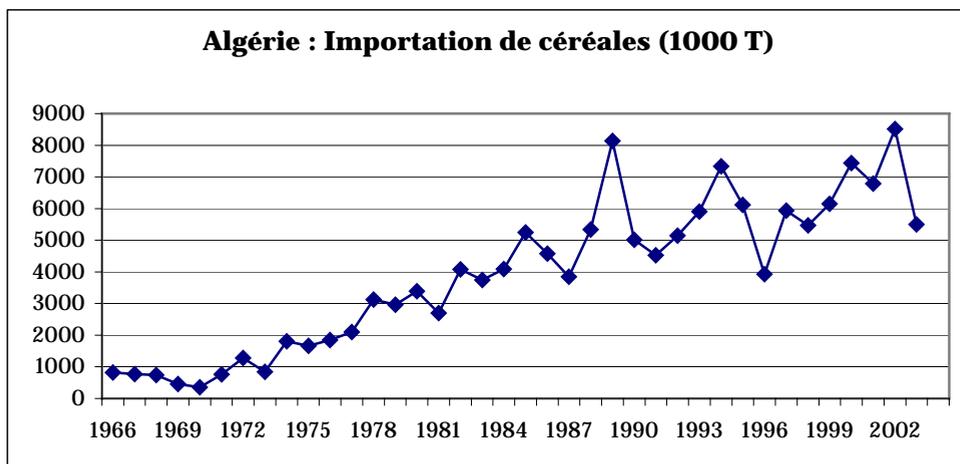
Ainsi, au cours de la dernière décennie 1995-2004, 36 pays ont livré du **blé dur** au marché algérien, la moyenne annuelle des importations atteignant le volume global de 2 996 716 tonnes et une valeur moyenne de 564,1 millions de US\$. Parmi ces fournisseurs, six pays se détachent par la régularité et l'importance de leurs apports. Il s'agit, par ordre d'importance, du Canada (38,2%), de la France (13,8%), de l'Allemagne (11,7%), des USA (10,5%), du Mexique (7,2%) et de la Syrie (6,2%). Ensemble, ils livrent sur le marché algérien 87,5% des volumes importés chaque année. Mais, si le Canada, les USA, la France et la Syrie peuvent être considérés comme des fournisseurs traditionnels, l'Allemagne et le Mexique apparaissent comme des outsiders qui ont sérieusement bousculé les positions acquises par les trois premiers. Avec 31,4% de parts de marché, les sept pays de l'UE qui participent à l'approvisionnement du marché algérien arrivent ensemble seulement en seconde position après le Canada.

Le **blé tendre** est la deuxième céréale à faire l'objet d'importations massives et régulières sur le marché algérien. On constate que 35 pays ont participé à l'approvisionnement du marché algérien alors qu'ils étaient moins de dix jusqu'en 1998. Ce marché a absorbé 1 114 056 tonnes de blé tendre par an, en moyenne d'une valeur de 168,2 millions de US\$. Mais il faut noter l'amorce d'une forte hausse des tonnages importés depuis 2000 ainsi que du coût. Les deux fournisseurs traditionnels – la France et les USA – sont à l'origine de 42,2% des importations, mais la France a repris sa première place (36%) perdue au cours de la période précédant l'Accord de Blair-House (1984-1993) face à la politique commerciale agressive pratiquée par les USA pour conquérir des parts de marché, particulièrement en Afrique du Nord. Il faut retenir également la forte progression de l'Allemagne qui arrive à accaparer 15,9% du marché ainsi que l'entrée en force des blés russes (13,3%). En définitive, cinq pays (France, Allemagne, Fédération de Russie, Canada et USA) assurent 79,1% des approvisionnements, le reste (20,9%) étant fourni par les 30 autres pays.

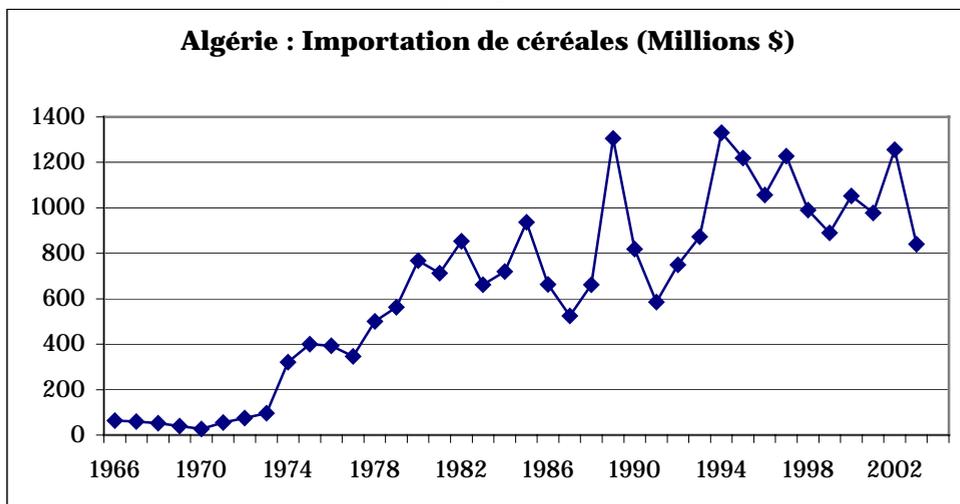
Au cours de la même décennie 1995-2004, pas moins de 34 pays fournisseurs ont approvisionné l'Algérie en **maïs**. Le marché a absorbé un volume annuel moyen de 1 235 084 tonnes, mais il faut noter la forte croissance constatée depuis 2000, depuis que la filière avicole semble en voie de surmonter la crise traversée suite à l'application du programme d'ajustement structurel. En effet, au cours des cinq dernières années, le volume annuel moyen des importations de maïs a été de 1 675 472 tonnes en augmentation de 110% par rapport au quinquennat précédent (794 696 tonnes). Parmi les 34 fournisseurs, quatre seulement (USA, Argentine, France et Hongrie) peuvent être considérés comme des fournisseurs traditionnels. Mais c'est incontestablement les USA qui disposent de l'essentiel des parts de marché (74,65% des volumes, en moyenne) suivis loin derrière par l'Argentine avec 14,62%. Malgré une présence permanente, la France ne contrôle qu'une très faible part avec 1%, précédée par la Hongrie avec 4,18%. Les 30 autres pays fournisseurs se partagent le très faible reliquat (5,5%) et n'arrivent pas à réaliser régulièrement des ventes sur le marché algérien. Sur la période examinée, la valeur annuelle moyenne des importations a atteint 182,5 millions de US\$ pour un prix moyen par tonne de 147,7 US\$.

Quant aux importations d'**orges** devenues permanentes depuis 1987 et pour la même période 1995-2004, le volume annuel moyen acquis sur le marché international a été de 330 683 tonnes pour une valeur moyenne de 37,2 millions de US\$, soit à un prix moyen de 112,35 US\$/tonne. Ces acquisitions ont été faites auprès de 22 pays fournisseurs différents, mais seuls cinq d'entre eux arrivaient à contrôler des parts de marchés supérieures à 5%. Il s'agit de la France (28,5%), de la Fédération de Russie (21,24%), de la Grande-Bretagne (12,1%), de l'Espagne (4,9%) et de l'Allemagne (4,9%). A eux cinq, ces pays assurent 71,6% de l'approvisionnement du marché algérien. Les 17 autres pays fournisseurs se partagent les 28,4% qui restent, mais de manière très inégale puisque six pays, soit l'Ukraine (5,07%), la Roumanie (4,28%), la Syrie (4,34%), la Bulgarie (3,54%), la Turquie (3,09%) et les USA (3,01%) accaparent 23,33% des parts, ce qui ne laisse en définitive aux 12 autres pays que 5,1% du marché algérien.

Graphique 4.3



Graphique 4.4



En définitive, les importations algériennes de céréales ont été, en moyenne annuelle, au cours de la dernière décennie, de 5 677 539 tonnes pour un coût global de 952 millions de US\$. Les seuls blés destinés à la consommation humaine ont représenté 72,4% du volume global (4 110 772 tonnes) et 76,9% du coût global (732,3 millions de US\$).

Une estimation de l'évolution des importations au cours des dix prochaines années a été faite dans le cadre des trois scénarios construits pour évaluer la demande et l'offre domestique futures. Le scénario n°1 « optimiste » induirait une stabilité du

niveau des importations de blés à hauteur de 4,625 millions de tonnes dont le coût global serait de 740,1 millions de US\$, en hausse de 19,7% compte tenu des hypothèses formulées à propos de l'évolution des prix sur le marché international. Dans le scénario n°3 « pessimiste », les importations de blés augmenteraient de 14,5% pour atteindre un volume de 5,294 millions de tonnes alors que leur coût serait de l'ordre de 859,4 millions de US\$, en hausse de 38,9% par rapport à 2003. Le scénario intermédiaire permet de prévoir l'importation de 4,976 millions de tonnes soit un accroissement modéré de 7,6% pour un coût global de 802 millions de US\$ supérieur de 29,7% par rapport à 2003. Dans tous les cas, le degré de dépendance vis-à-vis du marché international restera très élevé, variant de 68,6% dans le scénario n°1 à 73,8% dans le scénario n°3.

Tableau 4.11 - Projections pour la production, la demande et les importations de blés de 2003 à 2015. Scénarios A, B, C

	Unités	2003	2015 A	2015 B	2015 C
Population	Millions	32,08	38,58	39,04	39,51
Production Blé dur	1000 T	1 080,89	1 370,83	1 292,33	1 217,97
Production Blé tendre	1000 T	589,90	748,14	705,29	664,71
Production Totale Blés	1000 T	1 670,79	2 118,96	1 997,62	1 882,68
Blé dur/tête	kg	95,00	79,24	84,21	89,45
Demande blé dur	1000 T	3 047,60	3 057,40	3 287,52	3 533,85
Blé tendre/tête	kg	90,00	95,55	94,42	92,18
Demande blé tendre	1000 T	2 887,20	3 686,62	3 686,13	3 641,69
Demande totale blés	1000 T	5 934,80	6 744,02	6 973,65	7 175,54
Importations blé dur	1000 T	1 966,71	1 686,57	1 995,20	2 315,88
Importations blé tendre	1000 T	2 297,30	2 938,49	2 980,83	2 976,97
Importations totales blés	1000 T	4 264,02	4 625,06	4 976,03	5 292,85
Importations BD	Millions \$	332,88	435,75	360,05	417,91
Importations BT	Millions \$	285,61	304,35	442,03	441,46
Total importations blés	Millions \$	618,49	740,10	802,07	859,37
Importations/demande	%	71,85	68,58	71,35	73,76

4.5 - Conséquences pour l'Algérie des futures négociations de l'OMC sur l'accès au marché et le soutien à la production et aux exportations dans les pays exportateurs (USA, UE, autres)

A l'heure actuelle, l'Algérie se trouve fortement engagée dans une démarche devant déboucher, à court terme, sur une plus forte intégration de l'économie nationale dans le processus de mondialisation. Le pays a commencé en septembre 2005 à mettre en œuvre l'Accord d'Association signé avec l'Union européenne, accord reposant, en premier lieu, sur un démantèlement progressif des barrières douanières pour parachever la construction de la zone de libre échange UE/pays méditerranéens. En outre, l'Algérie est en voie de finaliser un accord d'adhésion à l'OMC, finalisation prévue pour fin 2005/début 2006. Quelles seront les principales répercussions de l'application de ces deux accords sur la filière algérienne des céréales ?

Il a été montré plus haut que le marché national est déjà largement ouvert aux échanges avec l'extérieur pour toutes les céréales puisque les importations couvrent en moyenne plus de 70% des besoins et que la croissance de la production intérieure ne risque pas de conduire à moyen terme à une réduction significative de cette part. Bien au contraire, les projections que nous avons pu construire montrent, qu'au mieux, le volume des importations sera stabilisé au niveau actuel et qu'il y a de plus fortes chances de voir ce volume croître de manière significative. L'application des deux accords avec l'UE et avec l'OMC devrait se traduire par une réduction des droits de douane prélevés sur les grains importés. Actuellement, ces droits sont à un niveau très bas (5%) et leur abaissement irait dans le sens des intérêts tant de l'industrie (qui verrait ses coûts se réduire d'autant) que des consommateurs (qui devraient bénéficier de cette baisse des coûts de transformation). Seul l'Etat serait perdant puisque les recettes douanières diminueraient. Mais, comme celles-ci ne représentent qu'une très faible part de ses ressources budgétaires, cela ne constituera guère un handicap insurmontable. Pour les céréales en provenance de l'UE, elles bénéficient dès à présent d'un taux préférentiel de 0% pour des contingents définis par l'accord (100 000 tonnes pour le blé dur, 300 000 tonnes pour le blé tendre, 200 000 tonnes pour l'orge et 500 tonnes pour le maïs), ces quantités restant inférieures à leurs capacités de placements sur le marché algérien, ce qui signifie que les céréales européennes devront être soumises en grande partie au tarif négocié avec l'OMC.

Par contre, l'application des deux accords pourrait avoir des répercussions négatives sur l'ensemble des entreprises de la filière spécialisées dans la deuxième et troisième transformation (boulangeries, fabriques de pâtes et couscous, biscuiteries) qui se révéleraient, pour la plupart, non compétitives si les tarifs douaniers étaient fortement abaissés. La baisse du niveau des importations de dérivés céréalières n'a pu être obtenue depuis 1998 que grâce au maintien d'un tarif douanier élevé (30%) augmenté en 2000 d'un Droit Additionnel Provisoire fixé à

l'origine à 36% et qui devait être réduit progressivement jusqu'à sa suppression prévue en janvier 2006.

Cependant, pour les dérivés céréaliers en provenance de l'UE, l'accord conclu prévoit un abaissement des tarifs douaniers de 25% par rapport au tarif en cours, pour un nombre très limité de lignes tarifaires (4) concernant des produits sensibles.

Qu'en est-il de l'impact prévisible sur les céréaliculteurs algériens ? La suppression de toute forme d'aide aux agriculteurs et une confrontation directe et immédiate de la production locale avec les produits importés, sans mise à niveau préalable des exploitations céréalières locales, contraindrait les agriculteurs nationaux à l'abandon de ces spéculations faute de compétitivité. Or, l'appartenance de l'Algérie à une zone agro-climatique à dominante semi-aride laisse peu d'alternatives de production aux agriculteurs dont la plupart seraient condamnés à abandonner l'agriculture s'ils ne pouvaient plus cultiver des céréales.

Le mécanisme instauré actuellement est fondé sur la fixation d'un prix minimum garanti (PMG) à la production, tant pour le blé tendre (PMG = 1 700 DA/Q) que pour le blé dur (PMG = 1 900 DA/Q), prix payé aux agriculteurs quelles que soient les quantités livrées aux organismes de collecte. Le PMG est censé correspondre au prix normalement exigé par les agriculteurs pour assurer la rentabilité de leur activité. En l'absence de PMG, leur production aurait été confrontée directement aux blés importés, le prix international s'imposerait comme prix de référence pour la production locale et ils auraient sûrement abandonné ces spéculations. Ce mécanisme assure donc un soutien à l'ensemble des producteurs. Il est proche du mécanisme de « deficiency payments » pratiqué en particulier par les États-Unis. Le versement aux producteurs du différentiel de prix (PMG – prix international) engendrera des coûts d'autant plus importants pour le budget de l'Etat que la production domestique est importante. Ce soutien aux producteurs est une forme indirecte de protection de la production nationale au détriment des importations. Il serait certainement considéré comme inacceptable par les pays membres de l'OMC si le volume des importations ne représentait pas déjà une part très grande de la consommation, ce qui signifie qu'il n'y a pas de difficulté d'accès au marché algérien pour les blés étrangers. Il n'induit, en principe, aucun effet pervers sur la consommation, dans la mesure où c'est le prix moyen sur le marché international qui constitue la référence retenue pour la formation des prix de cession des grains aux minotiers et pour la formation des prix à la consommation des dérivés des blés. Le différentiel perçu par les céréaliculteurs algériens n'influe pas sur le comportement des autres opérateurs de la filière qui ne peuvent considérer le prix auquel ils paient les grains qu'ils utilisent comme un élément permettant d'orienter leurs préférences pour le grain local ou pour le grain importé. Quelle que soit l'origine de ce grain, ils le paieront à un prix déterminé par ses seules qualités intrinsèques. Il en va de même pour le consommateur, en bout de chaîne. Par ailleurs, la subvention n'est perçue par les agriculteurs que sur les quantités livrées

aux organismes de collecte. Or, il a été dit que la collecte réalisée est, au mieux, égale à 50% de la récolte.

Plus fondamentalement, concernant l'accès au marché, les pouvoirs publics ont déjà procédé aux réformes fondamentales du système de protection dès lors que le système actuellement en place est un système qui admet que les fluctuations du prix international peuvent se répercuter sur les prix intérieurs. Aujourd'hui, ces derniers sont égaux au prix CAF majoré des seuls frais de port et d'une taxe douanière calculée au prorata de la valeur CAF.

Il va de soi qu'un tel système donne une liberté entière aux opérateurs (minotiers, importateurs) de juger des quantités à importer pour approvisionner le marché domestique et des sources de leur approvisionnement.

En définitive, le problème principal créé par l'application des Accords de l'Uruguay Round réside dans les difficultés qu'elle ne manquera pas de créer pour la stabilisation des prix à la consommation de produits aussi stratégiques que le pain et la semoule. Toutes les projections établies concernant l'évolution future des prix des grains sur le marché international tablent sur une tendance à la hausse liée à la réduction des soutiens internes accordés aux céréaliculteurs dans les grands pays exportateurs ainsi qu'à une progression modérée de la production mondiale. En Algérie, le maintien du mécanisme actuel de détermination du prix à la consommation devra s'adapter en instaurant une actualisation constante du prix de référence (le prix moyen sur le marché international) et donc en acceptant de répercuter la hausse de ce prix international sur le prix à la consommation qui deviendrait, en fait, un prix de marché. Les conséquences en termes de pouvoir d'achat des consommateurs seront-elles politiquement acceptables ?



CIHEAM

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région Méditerranéenne**



**Rapport annuel
2006**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

TABLE DES MATIÈRES

	page
AVANT-PROPOS	i
ABREVIATIONS ET SIGLES	xxi
PREFACE	xv
PARTIE I : La Méditerranée dans les négociations de l'OMC <i>(J.-M. Garcia Alvarez-Coque)</i>	1
CHAPITRE 1 : Les négociations commerciales multilatérales et leurs implications pour les pays méditerranéens	1
1.1 L'Accord sur l'agriculture et les pays méditerranéens	1
1.2 Groupes et positions	4
1.3 Points de controverse et état d'avancement	8
1.4 La réforme de la PAC et les négociations commerciales agricoles	18
1.5 Perspectives : l'avenir du système commercial multilatéral	23
1.6 Observations finales	27
Annexes	29
PARTIE II : La Méditerranée et la question céréalière. Géostratégie, échanges, perspectives	35
CHAPITRE 2 : L'approvisionnement céréaliier des pays méditerranéens : situations et perspectives <i>(M. Allaya & G. Rucheton)</i>	35
2.1 Consommations et demandes de céréales	36
2.2 Production de céréales en Méditerranée	39
2.3 Les échanges céréaliiers des pays méditerranéens	41
2.4 Perspectives	43
Tableaux annexes	47

	page
CHAPITRE 3 : Les politiques céréalières au Maroc (<i>A. Ait El Mekki</i>)	55
3.1 Introduction	55
3.2 Données structurelles de la filière céréalière au Maroc	56
3.3 Aperçu historique sur la politique céréalière des prix	65
3.4 Politique des prix et régime commercial actuels	68
3.5 Conclusions et recommandations : quelles politiques céréalières dans l'avenir ?	79
Tableaux annexes	81
CHAPITRE 4 : Les politiques céréalières en Algérie (<i>F. Chehat</i>)	87
4.1 Evolution de la consommation et de la demande	87
4.2 Les systèmes de cultures et de production céréalières	89
4.3 L'intégration des céréaliculteurs au marché	96
4.4 La restructuration des importations selon leurs origines	102
4.5 Conséquences pour l'Algérie des futures négociations de l'OMC sur l'accès au marché et le soutien à la production et aux exportations dans les pays exportateurs (USA, UE, autres)	114
CHAPITRE 5 : Les politiques céréalières en Espagne (<i>A. Langreo & I. Benito</i>)	117
5.1 Bilan céréaliier en Espagne	117
5.2 Commerce extérieur des céréales	122
5.3 Consommation de céréales	125
5.4 Production de céréales en Espagne	129
5.5 L'industrie de transformation des céréales	138
5.6 Réseau commercial du secteur des céréales	141
5.7 Organisation du secteur	143
5.8 Impact de la réforme de la PAC et perspectives	144
CHAPITRE 6 : Les politiques céréalières en Turquie (<i>E. H. Cakmak & H. O. Eruygur</i>)	147
6.1 Introduction	147
6.2 Les politiques agricoles et les céréales	147
6.3 Superficie, production, rendement et consommation	153
6.4 Prix des céréales et aides spécifiques	172
6.5 Les échanges céréaliiers	177
6.6 Conclusion	190
Annexes	193

	page
PARTIE III : Le consommateur et la qualité santé et environnementale des produits <i>(M. Padilla, R. Hamimaz, H. El Dahr, R. Zurayk & F. Moubarak)</i>	201
Introduction	201
CHAPITRE 7 : La perception des risques et de la qualité par le consommateur méditerranéen : éléments de débat autour du cas du Maroc	203
7.1 Les enjeux de la qualité et des risques dans les PVD	204
7.2 Le consommateur face aux risques alimentaires au Maroc	212
7.3 Risques alimentaires et signes de qualité	222
7.4 Pour conclure	225
CHAPITRE 8 : Le développement des produits protégeant la santé et l'environnement en Méditerranée	227
8.1 Le marché des alicaments	227
8.2 Le marché des produits biologiques et des produits hydroponiques	236
CHAPITRE 9 : Le consommateur méditerranéen face aux produits protégeant la santé et l'environnement	255
9.1 Motifs d'achats et perception des consommateurs des pays euro- méditerranéens	256
9.2 Motifs d'achats et perception des consommateurs méditerranéens (non-européens)	258
9.3 Perception des consommateurs vis-à-vis des produits hydroponiques	260
9.4 Conclusion	261

	page
Partie IV : Synthèse par pays : Espagne, Algérie, Egypte	263
CHAPITRE 10 : Espagne (<i>V. D. Martinez Gomez</i>)	263
10.1 L'agriculture et l'économie espagnole	263
10.2 Production agricole et alimentaire, consommation et échanges alimentaires	269
10.3 Agriculture et politiques agro-alimentaires	285
CHAPITRE 11 : Algérie (<i>S. Bedrani</i>)	291
11.1 Evolution de l'économie nationale en 2004 et perspectives	291
11.2 Le contexte économique et commercial international et ses implications sur l'économie nationale, plus spécifiquement dans le secteur agricole	294
11.3 Evolution des agrégats agricoles dans l'économie	295
11.4 Les productions agricoles	296
11.5 Les industries agro-alimentaires	300
11.6 Les échanges extérieurs et le taux d'auto-provisionnement	301
11.7 Le secteur de la pêche	304
11.8 Evolution des politiques agricoles et de développement rural	307
11.9 Agriculture, ressources naturelles et environnement	312
Tableaux annexes	315
CHAPITRE 12 : Egypte (<i>M. Mansour Abd El-Fattah</i>)	339
12.1 Evolution au niveau de la politique macroéconomique	339
12.2 Ressources agricoles et production agricole	343
12.3 Politiques agricoles	348
12.4 Production et revenu agricole	364
12.5 Commerce extérieur agricole	366
12.6 Consommation alimentaire	372
12.7 Industries agricoles et alimentaires (IAA)	373
Annexes	375

	page
Partie V : Les indicateurs de développement agricole et alimentaire	393
CHAPITRE 13 (<i>M. Allaya & G. Rucheton</i>)	
13.1 Introduction	393
13.2 Notes méthodologiques	393
BIBLIOGRAPHIE	411